



**COPROPRIETE LA SOURCE
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL
DU Mardi 3 Octobre 2023 A 9H00**

Etaient présents : Madame DARBLAY
Messieurs BARDIN – DARBLAY-BORDAT- BRUNO

Une facture de Kone de 2019 a été réglé en 2023 sans accord du conseil syndical compte 113 accès immeuble.

Compte 700 chauffage une facture de 06/21 manquante pour une somme 2138,10€ comment se fait-il qu'une facture de 2021 soit payée maintenant sans accord du CS.

Les factures d'eau chaude de 2022 ont été payée en 2022 et aussi en 2023.

Certaines factures d'EDF ont encore des pénalités de retard, le conseil syndical se refuse à payer ses pénalités (EX : facture 10171098874 du 18 avril 2023 entrée F)

Les factures EDF chaufferie sont imputées en charges générales et EDF les marques en Bât D attention à la bonne répartition.

Facture Cofasud pour le dépannage du portillon mis en Bât D à remettre en Charges générales.

Facture des ascenseurs Bât B et C (réparation hors budget sont mal imputées).

Remboursement à faire pour les achats de MLYASID-FER en déduction de charges.

Le premier appel de fond pour les travaux de pose des hublots n'a pas été envoyé. Vérifier ce qui s'est passé.

Les travaux d'installation de la rampe sont mis en attente car il y a une solution plus esthétique qui est proposée par le conseil syndical.

Fuite d'eau du début d'année faire la demande de prise en charge par l'assurance.

Les charges peuvent toujours être payées mensuellement il faut saisir le montant et forcer la demande.

Certaines personnes n'ont pas internet il est possible qu'elles n'aient pas reçu l'information sur le changement des index d'eau. Il faudra faire une affiche pour chaque entrée pour informer tout le monde.

Vérifier s'il y a déjà eu un DPE avant le ravalement de 2019.

Un panneau Laforêt a été posé sans autorisation sur le grillage.

L'assemblée générale devra être tenue avant fin avril.

Le Syndic